

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du conseil de la Communauté de communes du Sud Territoire, sous la présidence de Madame Sandrine JANIAUD LARCHER, Vice-présidente.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Hamid HAMIL, Jean-Louis HOTTELLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA et Pierre VALLAT **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Christian RAYOT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Christian GAILLARD à Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
Le 10 décembre 2025	Le 11 décembre 2025	En exercice 50
		Présents 30
		Votants 34

La Vice-Présidente, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Elle cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles COURGEY est désigné.

La Vice-Présidente fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Elle appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2025-08-00 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 6 novembre 2025**

*Rapporteur : Sandrine JANIAUD LARCHER*

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'approuver le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 6 novembre 2025.

*Annexe : Procès-Verbal du 6 novembre 2025*

La Vice-Présidente soussignée, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le MARDI

La Vice-Présidente

La vice-Présidente  
Sandrine JANIAUD LARCHER

**La Vice-Présidente,**

23 DEC. 2025

